

Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche

NOTE DE SERVICE

Destinataires : Tous les membres de la communauté universitaire

Auteurs : Francis LeBlanc, VRAR et doyen de la FESR
Gilles C. Roy, VRER

Date : Le 20 mars 2020

Objet : **Déroulement de la fin de session (Hiver 2020) – recherche et études supérieures**

Cette note de service s'adresse à tous les membres de la communauté universitaire, incluant les étudiantes et étudiants et le corps professoral des trois campus de l'Université de Moncton, y compris les professeures et professeurs associés, les chercheuses et chercheurs, les cadres académiques et les membres du personnel. Nous vous invitons à la lire attentivement afin de prendre connaissance des balises mises en place pour assurer le bon déroulement de la fin de session pour certaines activités reliées aux études supérieures et quelques directives quant aux activités de recherche.

Comme vous le savez sans doute, la situation évolue rapidement et de nouvelles mesures sont susceptibles d'être prises régulièrement. L'Université mettra tous les efforts nécessaires pour vous tenir au courant en temps réel des mesures qui seront prises.

Activités académiques

À l'instar des directives pour les cours en présentiel pour la période du 16 au 29 mars 2020, les soutenances de thèse prévues pour la période du 16 au 29 mars 2020 peuvent avoir lieu comme prévues, mais à distance ou peuvent être reportées. Les examens prédoctoraux, les séminaires et toutes autres activités semblables prévus pour la période du 16 au 29 mars 2020 doivent être reportés. Par la suite et jusqu'à avis contraire, de telles activités devront se dérouler à distance.

Activités de recherche présentielle

Les laboratoires de recherche doivent cesser leurs activités et fermer au plus tard le 20 mars à 17h. Exceptionnellement, par exemple pour la recherche faisant appel à des animaux, un plan de fermeture plus long peut être établi. Ce plan devra être approuvé par le décanat de la professeure ou du professeur, le cas échéant en consultation avec le vétérinaire et le Comité de protection des animaux. L'animalerie va demeurer ouverte. Durant la période de fermeture des laboratoires, un nombre minimum de personnel doit intervenir et on doit prendre des dispositions pour diminuer les risques de contagion¹.

Les travaux de recherche sur le terrain doivent aussi cesser au plus tard le 20 mars.

¹ <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques.html>

Les activités de recherche avec les êtres humains peuvent uniquement continuer lorsque l'interaction avec les participantes et participants se fait à distance (par téléphone par exemple).

Autres activités de recherche

Il faut éviter d'organiser des réunions de groupes de recherche, des séminaires, ou toute autre activité non essentielle qui regroupent des personnes. Nous suggérons plutôt d'opter pour des activités à distance.

Tous les déplacements professionnels liés à votre emploi à l'Université sont interdits et doivent être suspendus immédiatement jusqu'à nouvel ordre. Les dépenses engagées pour un déplacement professionnel prévu **le 18 mars 2020 ou après cette date** ne seront pas remboursées par l'Université.

Si des activités normalement financées par subventions doivent être annulées, les dépenses encourues seront remboursées lorsque l'organisme subventionnaire le permet. De tels remboursements seront autorisés pour les subventions internes de l'Université de Moncton. Jusqu'à nouvel ordre, aucune réservation de voyage ne doit être effectuée.

Stages de recherche

En ce qui concerne les stages de la session d'hiver 2020, les étudiantes et étudiants doivent contacter leur département ou école pour toute information.

En ce qui concerne les stages qui débutent au mois de mai 2020, des informations seront communiquées dans les meilleurs délais.

Les stages coop sont maintenus jusqu'à avis contraire.

La mobilité internationale pour nos étudiantes et étudiants et l'accueil de stagiaires venant de l'extérieur sont annulés jusqu'au 31 août 2020. Pour les étudiantes et étudiants actuellement en mobilité, l'Université appliquera les recommandations d'Affaires mondiales Canada quant à leur rapatriement éventuel et aux précautions à prendre à leur retour au Canada. Les stagiaires déjà sur place et arrivés au Canada après le 8 mars 2020 doivent s'auto-isoler pendant 14 jours à partir de leur date d'arrivée au pays.

Nous reconnaissons que la situation actuelle présente de nombreux défis pour tous les membres de la communauté universitaire. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre patience au cours des prochaines semaines. Sachez que les efforts que vous déployez pour permettre aux étudiantes et étudiants de terminer leur session malgré les circonstances sont grandement appréciés.

Pour toute question d'ordre académique relative aux cycles supérieurs ou aux activités de recherche, veuillez communiquer avec la FESR.

Pour tout complément d'information d'ordre général sur les mesures prises par l'Université, veuillez consulter la Foire aux questions sur le [micro-site](#) de l'Université de Moncton ou envoyer un courriel à COVID-19@umoncton.ca.